



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DES ECOLES PUBLIQUES DE LUMBRES



www.apeeplumbres.wordpress.com

BULLETIN D'ADHESION Année scolaire 2017-2018

Père NOM & Prénom : _____

Adresse _____

Téléphone ___/___/___/___/___ Mail : _____

Mère NOM & Prénom : _____

Adresse _____

Téléphone ___/___/___/___/___ Mail : _____

Enfants solarisé(e)s (maternelle et primaire) :

Nom et Prénom de l'enfant	Classe	Enseignant	Ecole
			<input type="checkbox"/> R. Salengro <input type="checkbox"/> S. Lacore
			<input type="checkbox"/> R. Salengro <input type="checkbox"/> S. Lacore
			<input type="checkbox"/> R. Salengro <input type="checkbox"/> S. Lacore
			<input type="checkbox"/> R. Salengro <input type="checkbox"/> S. Lacore

Déclare avoir pris connaissance des conditions notées au dos de ce bulletin et désire adhérer à l'Association. Je règle la cotisation de **4 €** (en espèce ou en chèque à l'ordre de l'APEEP de Lumbres)

(Rappel : une seule cotisation et un seul document à rendre par famille, quel que soit le nombre d'enfants scolarisé(e)s et leurs écoles fréquentées)


Bulletin à rendre le plus vite possible auprès d'un enseignant (*être adhérent est la condition pour être éligible et électeur lors de l'AG du 15 septembre 2017 ; mais nous collectons les adhésions toute l'année*).

Date et Signature :

NB : Vous voulez vous investir dans la vie de l'association et ainsi faire partie du comité, cochez cette case.

Nous n'hésiterons pas à vous joindre !

Association des Parents d'élèves des Ecoles Primaires et Maternelles de Lumbres

- Le but de l'association est la participation financière à des projets d'école, la défense de l'enseignement public, l'information des familles et leur représentation auprès des pouvoirs publics.
- L'association s'engage à percevoir une cotisation annuelle.
- L'association se compose de membres actifs qui s'engagent à se conformer très strictement au statut et au règlement intérieur de l'association, à payer annuellement leur cotisation.
- L'association est administrée par un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) secrétaire adjoint(e), d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) trésorier(e) adjoint(e), élu(e)s parmi les membres du comité. Ils sont élus pour un an, rééligibles par assemblée générale.
- La qualité de membre se perd soit par démission, par radiation pour non-paiement de la cotisation ou non-respect des statuts et règlement. Cessent également d'être membre les parents dont les enfants ont quitté définitivement les établissements scolaires (maternelles et primaires de Lumbres)
- Les cotisations sont fixées chaque année et d'avance par le bureau ; elles sont dues pour l'année entière qui commence le jour de la rentrée scolaire. La cotisation est fixée à 4 € par famille pour l'année scolaire 2017-2018.
- L'association n'est pas responsable des faits délictueux commis par ses membres. Toutefois, elle se réserve le droit de se porter partie civile toutes les fois que le comité estimera qu'un préjudice grave menace ou lèse les intérêts de l'Association ou de ses membres.
- L'association diffuse et rend compte de ses activités sur www.apeeplumbres.wordpress.com et 





ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LUMBRES



www.apeeplumbres.wordpress.com

Lumbres, le 2 Septembre 2017

Chers Parents,

L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de Lumbres va entamer, avec votre concours (humain et financier), une nouvelle année de fonctionnement.

Pour cette nouvelle année, l'assemblée générale aura lieu le :

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 à 18 H 00
Salle Florence Artaud Maison des Associations (rue J. Guesde LUMBRES)

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan financier 2016-2017
- Subventions aux écoles : Débat et définition
- Election du bureau de l'association,
- Constitution du Comité de l'Association
- Questions diverses et échanges entre les personnes présentes
- Organisation de la 1ère action de l'année : « Vide Grenier des Enfants »

Lors de cette réunion, TOUS les parents d'élèves sont les bienvenus. L'ensemble des adhérents est invité à entrer dans le comité et à élire les membres du bureau pour l'année scolaire 2017-2018. Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à remettre au plus vite aux instituteurs/trices (**Une seule adhésion par famille**, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés et les écoles fréquentées).

Attention, si vous souhaitez être éligible et électeur lors de l'AG du 15 Septembre, il vous faudra être à jour de votre cotisation.

Nous comptons vivement sur votre présence et votre participation à l'Assemblée Générale.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée 2017.

L'équipe de l'APEEP
Le Président, Loïc DAROUSSIN

***NB** : Nous vous rappelons que les adhésions de 4€ demandées ont pour objectif de préparer les futurs événements organisés par l'APEEP. Les bénéficiaires de ces organisations seront redistribués annuellement en fonction des projets des écoles.*